



CEOM Declaration on the Situation of Healthcare in Cyprus

The European Council of Medical Orders (ECMO-CEOM), representing national medical Orders across Europe, was deeply concerned to learn from the Cyprus Medical Association of policy developments which threaten to impair the quality of healthcare in Cyprus and imposes harsh measures on a large number of Doctors practicing in Cyprus.

In full awareness of the economic and societal challenges posed by the economic restraints which Cyprus currently faces, we appeal to the Cypriot government:

- To safeguard the best possible quality and availability of health services by ensuring lawful and sustainable working conditions for healthcare professionals, including independence and appropriate remuneration, as agreed with the representative organisation of the profession.
- To ensure that all measures that are currently taken are compatible with the national policy of implementing the Cypriot National healthcare system by 2015 and do not infringe upon the rights of healthcare professionals.
- To ensure that the Cyprus Medical Association should be fully involved in the creation and implementation of the state's healthcare policies.
- To acknowledge that the establishment and operation of healthcare entities cannot be equated to that of purely commercial bodies and must therefore be regulated in full respect of professional regulations in order to protect patient safety and quality of care.



Déclaration du CEOM sur la situation des soins de santé à Chypre

Le Conseil européen des Ordres des Médecins (CEOM), représentant les Ordres des Médecins en Europe, est profondément préoccupé de prendre connaissance par le biais de l'Association Médicale Chyriote des politiques qui menacent de porter atteinte à la qualité des soins de santé à Chypre et imposent des mesures très strictes sur un grand nombre de médecins exerçant à Chypre.

Pleinement conscient des défis économiques et sociétaux que représentent les contraintes économiques auxquelles Chypre est actuellement confronté, le CEOM exhorte le gouvernement chyriote à :

- Préserver la meilleure qualité et la meilleure disponibilité possibles des services de santé en garantissant des conditions de travail légales et viables pour les professionnels de la santé, y compris l'indépendance et la rémunération appropriée, en accord avec l'organisation représentative de la profession.
- Veiller à ce que toutes les mesures prises actuellement soient compatibles avec la politique nationale de mise en œuvre du système de santé chyriote d'ici 2015 et n'empiètent pas sur les droits des professionnels de la santé.
- Garantir que l'Association Médicale Chyriote soit pleinement impliquée dans la l'élaboration et la mise en œuvre des politiques de santé nationales.
- Reconnaître que la mise en place et le fonctionnement des organismes de soins de santé ne peuvent être assimilés à ceux des entités purement commerciales et doivent donc être réglementés dans le respect total des règles professionnelles afin de protéger la sécurité des patients et la qualité des soins.